



8 rue des métiers
28190 Courville-sur-Eure
02 37 23 32 63
accueil@sirtom-courville.fr
www.sirtom-courville.fr

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le 05/10/2026

ID : 026-252801196-20260929-BUR_2026_04-DE

EXTRAIT DU EXTRAIT DU

Séance du 29 septembre 2026

Délibération BUR / 2026-04

Le mardi vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, les membres du bureau du S.I.R.T.O.M. se sont réunis en Bureau Syndical au siège du SIRTOM, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de LACHEISSERIE assisté de Monsieur MOREAU, Monsieur HAY, Monsieur MARTIN, Vice-Présidents

Date de la convocation : 23/09/2026

Membres en exercice : 10

Membres ayant pris part au vote : 8

Secrétaire de Séance : Monsieur MOREAU Aurélien

Etaient présents (voix délibérative) :

Mesdames et Messieurs De LACHEISSERIE Bertrand, MAIGNE Thierry, MARTIN Fabien, MOREAU Aurélien, PARIS Jean-Pierre, POINTEAU Sébastien, VIALLE Julie.

Etaient absents excusés :

Mesdames et Messieurs LE NOC Maryse, SERRE Frédéric.

Apurement du compte 2031 – ouverture de crédit

La nomenclature M57 prévoit que les frais d'études enregistrés au compte 2031 suivi de travaux soient transférés à la subdivision intéressée du compte d'imputation des travaux concernés par opération d'ordre budgétaire.

Ainsi, il est proposé de transférer les frais d'études enregistrés au compte 2031 directement au compte d'imputation définitif des travaux.

Pour se faire, il convient de procéder à l'ouverture des crédits budgétaires suivants :

Dépenses – chapitre 041		Recettes – chapitre 041	
Compte 2128	31 000 €	Compte 2031	79 000 €
Compte 2138	30 000 €		
Compte 2151	18 000 €		

Le bureau syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les ouvertures de crédits prévus ci-dessus nécessaire à l'apurement du compte 2031.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Bertrand de LACHEISSERIE

